

# Troisième année licence- Semestre 6 Année universitaire 2024/2025



# <u>"Convention de stage de Fin d'Études</u> <u>Troisième année licence - Semestre 6</u>

Entre l'établissement,

Nom: Institut Supérieur du Numérique (SupNum)

Adresse: 42C4+HR4, Rue Fadh Ben Abdel Aziz, Nouakchott, Mauritanie

Représenté par : Cheikh Dhib

Qualité du représentant : Directeur de SupNum

**Tél:** +222 45 24 45 44

L'organisme d'accueil,

Nom: La Direction Générale du Budget (DGB)

Adresse:32QJ+M35, Nouakchott

Ville: Nouakchott Pays: Mauritanie

**Tél:** 36 27 81 80 mail:adade@tax.gov.mr

Représenté par : Ahmed Abe

Qualité du représentant : Directeur

Nom du service dans lequel le stage sera effectué : Développement

Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'entreprise):

### Et les étudiants dont les informations sont les suivantes

Nom et prénoms	Date de naissance	Tél	Email	Filière
1. Mohamed yahye tiyib	16/02/2002	32673232	22026@supnum.mr	DWM



# Troisième année licence- Semestre 6 Année universitaire 2024/2025



Sujet du stage : Gestion des archives

Du: *15/03/2025* Au 30/06/2025 Durée du stage :

Les activités confiées au(x) stagiaire(s) sont les suivantes :

Conception de la partie frontEnd et backEnd d'une application web de gestion d'archives

Développement de frontEnd Développement de backEnd

# Encadrement du/des stagiaire(s) assuré par :

Côté SupNum:	Côté organisme d'accueil :			
Mohamed Lemine Ahmed Sidi, Enseignant chercheur	Mohamed sidi Mohamed , chef service de l'informatique			
E-mail: m-lamine.ahmed-Sidi@supnum.mr				
Téléphone : 47874242	E-mail : nourlemwnek@gmail.com			
	Téléphone fixe / mobile : 32727271			

# Article 1: objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil (entreprise, organisme public, association, etc.) avec le SupNum qui réalise le stage.



### Troisième année licence- Semestre 6 Année universitaire 2024/2025



# Article 2: objectif du stage

Le stage de fin d'études représente l'occasion pour les étudiants d'apprendre, de se confronter au marché du travail, de consolider leurs connaissances et compétences acquises au cours de leur cursus et d'en développer d'autres à travers l'implication et la contribution significative aux projets réels de l'organisme d'accueil. Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel des étudiants. Il entre dans son cursus pédagogique. Sa durée doit être de 14 à 16 semaines au minimum.

# Article 3: modalités du stage

La durée hebdomadaire maximale de présence de(s) stagiaire(s) dans l'entreprise sera deheures
Le stage est à temps plein. Si le(s) stagiaire(s) doit(vent) être présent dans l'organisme d'accueil la nuit, le
dimanche ou un jour férié, l'organisme doit indiquer ci-dessous les cas particuliers :
•••••

# Article 4: statut du/des stagiaire(s)

Le(s) stagiaire(s) demeure(ent) sous statut scolaire. Il(s) reste(ent) sous l'autorité et la responsabilité du chef de l'établissement d'enseignement. Cependant, pendant son/leur stage, le(s) stagiaire(s) est (sont) tenu(s) de respecter les conditions de fonctionnement de l'entreprise d'accueil. Il(s) est(sont) donc soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et d'horaires.

# Article 5: discipline

Le(s) stagiaire(s) s'engage(ent) à:

- -réaliser sa(leur) mission et être disponible pour les tâches qui lui (leur) sont confiées
- -respecter les règles de l'entreprise ainsi que ses codes et sa culture
- -respecter les exigences de confidentialité fixées par l'entreprise.

Durant son/leur stage le(s) stagiaire(s) est (sont) soumis à la discipline de l'entreprise, notamment en ce qui concerne les horaires. Tout manquement à la discipline pourra entraîner la rupture du stage dans les conditions fixées à l'article 6.

Le(s) stagiaire(s) s'engage(ent):

-à ne pas divulguer les informations recueillies par lui, sauf accord de l'entreprise



### Troisième année licence- Semestre 6 Année universitaire 2024/2025



-à ne pas faire de copie illicite des logiciels informatiques appartenant à l'entreprise ni implanter dans les systèmes internes à l'entreprise des logiciels de provenance externe.

# Article 6: absence et interruption du stage

Toute difficulté survenue dans le déroulement du stage devra être portée à la connaissance de tous les intéressés afin d'être résolue au plus vite.

#### Interruption temporaire:

Au cours du stage, le stagiaire pourra bénéficier de congés sous réserve d'accord de l'organisme d'accueil et que la durée du stage soit respectée. Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, maternité, absence injustifiée...), l'organisme d'accueil avertira le responsable de l'établissement par courrier.

#### Interruption définitive :

En cas de volonté de l'une des trois parties (organisme, établissement, étudiant(s)) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

# Article 7 : devoir de réserve et confidentialité

Le(s) stagiaire(s) est(sont) tenu(s) à la confidentialité sur les activités de l'entreprise. Le devoir de réserve est de rigueur absolue. Le(s) stagiaire(s) prend/prennent donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par lui(eux) pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme. Cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le(s) stagiaire(s) s'engage(ent) à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme, sauf accord de ce dernier.

# Article 8: fin du stage, rapport, évaluation

A l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre au(x) stagiaire(s) une attestation de stage et remplit une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à SupNum (remise à l'organisme d'accueil au début de la mission).

<u>Évaluation du stage</u>: à l'issue du stage, le(s) stagiaires devra/devront fournir un rapport de stage à la direction des études de SupNum. S'il le souhaite, le tuteur ou responsable du stage dans l'organisme d'accueil pourra participer à la soutenance de ce rapport.

### Article 9 : conditions particulières liées à la réalisation du stage



# Troisième année licence- Semestre 6 Année universitaire 2024/2025



ccueil :

N.B. :La présente convention doit être remplie et signée en 3 exemplaires (1 pour l'organisme d'accueil, 1 pour SupNum, 1 pour l'(es) étudiant(e)(s)).